

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMER Alain, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : GUINDT Philippe, DEBAILLEUL Delphine ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 970 – CCCE : Avenant n° 4 groupement de commandes – Plaquettes de bois

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique ;

Vu les articles L. 1414-3, L. 5211-4-4 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2022 portant constitution d'un groupement de commandes permanent ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes permanent désignant la CCCE comme coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur ;

Vu le courriel du 8 septembre 2025 de la CCCE proposant un avenant n° 4 pour intégrer à l'annexe 2 de la convention initiale une nouvelle prestation : la fourniture et la livraison de plaquettes de bois.

Monsieur le Maire indique que la commune adhère déjà à un groupement de commandes de papier.

Le Conseil à l'unanimité des présents

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 4 du groupement de commandes CCCE concernant la fourniture et la livraison de plaquettes de bois
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter auprès de la CCCE la possibilité d'adjoindre la fourniture et la livraison de pellets.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 24 novembre 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 24/11/2025
Le Maire,

